

>> Santé publique

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

Antibiorésistance : le Comité vétérinaire pour un usage raisonné des antibiotiques est créé

Le Comité national vétérinaire pour un usage raisonné des antibiotiques a été lancé le 18 novembre. Il va coordonner les efforts des différents acteurs impliqués dans la lutte contre l'antibiorésistance, préoccupation majeure aux plans international et européen en termes de santé humaine et animale car elle remet en question l'efficacité des antibiotiques.

Les ministères de la Santé et de l'Agriculture, en lien avec l'Afssa*, ont mis en place le Comité national vétérinaire pour un usage raisonné des antibiotiques, le 18 novembre, à l'occasion de la deuxième journée européenne d'information sur les antibiotiques.

«Au niveau communautaire, le développement de l'antibiorésistance fait l'objet d'un plan stratégique élaboré par les chefs d'Agences du médicament.»

Inspiré de la structure existant dans le domaine de la médecine humaine, ce comité est composé de six membres de droit : le directeur général de la santé, le directeur général de l'alimentation, le directeur général de la prévention des risques, le directeur général de l'Afssa, le directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé et le directeur de l'Institut de veille sanitaire. Il comprend aussi des membres nommés parmi les représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière du médicament vétérinaire : organisations professionnelles vétérinaires, pharmaciens, éle-

veurs, industrie pharmaceutique, administrations en charge de la gestion des risques, agences chargées de l'évaluation et de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, maillons essentiels de la lutte contre l'antibiorésistance. La liste de ces membres sera établie par un décret, en cours d'élaboration.

Un plan stratégique européen

Le développement de l'antibiorésistance est une préoccupation majeure aux plans international et européen en termes de santé humaine et animale car il remet en question l'efficacité des antibiotiques. Au niveau communautaire, cette question fait l'objet d'un plan stratégique élaboré par les chefs d'Agences du médicament, initié lors de la présidence française de l'Union européenne.

Depuis une dizaine d'années, les autorités françaises, en lien étroit avec les parties intéressées, ont financé plusieurs actions dans ce domaine, notamment mises en œuvre par l'Afssa. L'Agence a réalisé en 2006 le rapport *Usage vétérinaire des antibiotiques, résistance bactérienne et conséquences pour la santé humaine*, dont les recommandations sont toujours d'actualité. En parallèle, des initiatives indépendantes, comme le *Guide des bonnes pratiques de l'antibiothérapie vétérinaire* élaboré par la Société nationale des groupements techniques vétérinaires, ont été développées par les organisations professionnelles.

C'est pour coordonner ces efforts que le Comité a été créé. ■

*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

>> GROS PLAN

« Un enjeu de santé publique et de santé animale »

« La résistance bactérienne aux antibiotiques est en enjeu de santé publique et de santé animale », a déclaré notre confrère Patrick Dehaumont (directeur de l'ANMV*), le 18 novembre, à Maisons-Alfort, lors de la présentation du Comité national vétérinaire pour un usage raisonné des antibiotiques. « Cette problématique est fortement prise en compte aux niveaux international et européen ».

Il rappelle les conclusions du conseil de l'Union européenne (UE) du 10 juin

2008, qui appelle les Etats membres à renforcer leurs systèmes de surveillance des bactéries antibiorésistantes et de l'utilisation des antibiotiques, à en promouvoir un usage prudent, à développer des guides de bonnes pratiques et à mettre en place des stratégies de gestion de risques.

Encourager la coopération

Le conseil de l'UE a demandé à la Commission européenne de faciliter la coopération entre elle, les agences

européennes et les Etats membres, de considérer de nouvelles mesures de contrôle si nécessaire et de faciliter la recherche et la formation sur l'usage prudent des antibiotiques.

Patrick Dehaumont précise les actions en cours au plan européen : suivi de l'antibiorésistance en lien avec les zoonoses, suivi des ventes d'antibiotiques et stratégie des chefs d'agences au niveau européen et communication de la Commission européenne. **V.D.**

*ANMV : Agence nationale du médicament vétérinaire.